

**BILAN DU COMITE D'ETHIQUE DU GROUPE ALTICE MEDIA
POUR L'ANNEE 2021**

Conformément aux dispositions de l'article 30-8 de la loi du 30 septembre 1986, modifié par l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, le groupe Altice Media a institué un Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes.

Ce Comité d'éthique est composé des personnalités indépendantes suivantes, nommées pour trois ans : Anne Levade, Dominique Schnapper, Alain Genestar et Denis Jeambar.

Le Comité établit chaque année un bilan des engagements des services audiovisuels du groupe Altice Media, qu'il transmet à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique comme le prévoit les conventions des chaînes du groupe avec l'ARCOM. Les conventions des chaînes précisent que le bilan annuel « *fait état notamment du nombre de saisines ou demandes de consultation reçues au cours de l'année, du nombre de dossiers transmis au Conseil supérieur de l'audiovisuel et aux organes dirigeants de la personne morale auprès de laquelle il est institué, et il rend compte des résultats des délibérations du comité. Il dresse un état des moyens mis à la disposition du comité et expose les difficultés de toute nature auxquelles ce dernier estime être confronté dans l'exercice de ses missions.* »

Pour sa troisième année d'existence, le Comité a poursuivi son action auprès de la direction du groupe, tout en adaptant son mode de fonctionnement aux contraintes sanitaires qui ont marqué l'exercice 2021.

Le Comité peut être joint directement à l'adresse ethique@alticemedia.com, accessible et mise en avant sur le site internet de BFMTV.

I. Réunions

Le Comité s'est réuni avec la direction du groupe à deux reprises, le 22 juin 2021 et le 6 janvier 2022 (comptabilisé au titre de l'exercice 2021 en raison d'un report de réunion), en visioconférence. Ces réunions ont permis aux membres du Comité de s'informer sur la situation du Groupe, ses choix stratégiques en particulier en matière d'information, et d'échanger sur l'ensemble des questions de son ressort.

Lors de la réunion du 22 juin, le Comité, soulignant par ailleurs être moins sollicité que certains comités d'éthique d'autres groupes audiovisuels, a tenu à saluer le travail des rédactions en matière de respect des règles liées à l'honnêteté et à la déontologie de l'information. Il a néanmoins attiré l'attention sur la question du respect du pluralisme de l'information, devant faire l'objet d'une plus grande attention du Groupe. Le Comité a également formulé son inquiétude quant au risque de concentration des médias concurrents, notamment sur le marché publicitaire, ainsi que la montée des fausses informations. Il a évoqué la nécessité de réaffirmer la position stratégique de BFMTV en tant que chaîne d'information factuelle et non-partisane.

Le Comité a salué le travail engagé par le Groupe dans la diversification des informations relayées par les rédactions. Il a regretté toutefois un manque de vigilance quant à la récurrence d'images diffusées

en plateau sans mention de l'heure de tournage. Il a également attiré l'attention sur la nécessité d'une plus grande féminisation des plateaux et sur la diversification des profils des intervenants, y compris dans les rédactions des chaînes locales.

Réalisée en rattrapage, la réunion du 6 janvier 2022 a notamment permis au Comité de formuler des observations concernant le dispositif des émissions politiques : le pluralisme doit être respecté concernant la diversité politique des candidats reçus, mais également pour le panel de citoyens conviés dans certaines émissions.

Par ailleurs, le *fack-checking* en temps réel a été salué, mais a également suscité l'interrogation du Comité qui considère qu'il doit être utilisé avec prudence pour servir la démarche factuelle de l'émission politique. Il a également été suggéré de continuer de porter une attention particulière à la diversification des titres d'actualité, l'objectif n'étant pas de s'enfermer dans une bulle médiatique, mais de faire émerger des sujets.

II. Nombre de saisines ou de demandes de consultations reçues

Aucune saisine relevant du ressort du Comité n'a été reçue au cours de l'année 2021.

III. Nombre de dossiers transmis à l'ARCOM et au groupe Altice Media

Aucun dossier n'a été transmis à l'ARCOM ou au groupe Altice Media en 2021.

IV. Résultats des délibérations du comité d'éthique

Les discussions avec le Comité et la direction ont notamment permis au groupe de poursuivre le travail sur les sujets suivants :

- Le respect du pluralisme et du temps de parole politiques, surtout en période électorale.
- L'encadrement des débats politiques et le traitement équitable des candidats.
- Le travail de diversification, de hiérarchisation et de sélection des sujets pour varier le traitement des actualités.

V. Moyens mis à la disposition du comité et difficultés rencontrées dans son activité

Le Comité bénéficie de l'assistance administrative du groupe, dans le respect de son indépendance. Le Comité ne relève pas de difficultés concernant les conditions d'exercice de son activité.